

## OU ALLONS-NOUS ?

---

La société flotte entre deux principes absolus. Suivant l'un, elle est un être collectif, pourvu de raison et de volonté, se déterminant et agissant dans sa liberté. C'est l'état de la société démocratique.

Cet état suppose la solution affirmative de la question suivante, savoir : si l'homme contient en soi le germe de son développement ou individuel ou social, en sorte que la société, autant que l'individu, puisse concevoir ce qui est bien, juste ou utile, et le réaliser par sa propre puissance.

De là, cette conséquence principale : que tout ce qui contribue, ou tout ce qui ajoute à l'intelligence, à l'activité, à la force de l'homme, tout ce qui fait que ces facultés se communiquent et rayonnent est bon et désirable.

Il en est ainsi de la communication et de la propagation des idées, sous quelque forme qu'elle se fasse, enseignement oral ou écrit, civil ou religieux, prédication ou presse, parce que la société ou l'homme a la puissance de choisir, sous sa propre responsabilité, ce qui a pour son esprit le caractère du vrai, et pour sa raison le caractère du bien, le vrai et le bien n'ayant pas d'autre moyen de se communiquer que cette tradition d'intelligence à intelligence et de volonté à volonté.

De là encore, la nature de l'autorité démocratique. Elle est ce qui fait que les idées ne rencontrent aucun obstacle dans leur libre expansion, et qu'aucune ne sert de drapeau pour l'oppression des autres ;

Ce qui fait que les individus ou les groupes d'individus peuvent exercer leur puissance sans contrainte mutuelle, ou sans contrainte de la part du corps social ;

Ce qui fait qu'après avoir discerné entre tous les motifs de détermination proposés à sa volonté, le corps social réalise et exécute son choix dans les limites de son action légitime, c'est-à-dire sans enchaîner la liberté de ses déterminations futures et de leur réalisation.

Les définitions ci-dessus comprennent les droits et en même temps